

RÈGLEMENT R7 CUP

SAISON - 2023

Règlement version 1 – décembre 2022 - Projet



MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

74 Av. Parmentier
75011 Paris
01.49.23.77.00
ffm@ffmoto.com
ffmoto.org

ARTICLE 1

DÉFINITION

Yamaha Motor Europe N.V - succursale France organise en partenariat avec Endurance Events, sous l'égide de la **FFM**, et dans le cadre du **Championnat Ultimate Cup Moto 2023** : la Coupe Yamaha R7 sur des YAMAHA R7.

L'âge requis pour participer est de minimum 15 ans.

Cette Coupe est régie par le règlement sportif et technique du Championnat Ultimate Cup Moto 2023

Disponible ci-après : [REGLEMENT VITESSE ULTIMATE CUP MOTO 2023](#).

Ce **règlement R7 CUP** vient en complément du règlement vitesse Ultimate et des règles générales CNV.

ARTICLE 2

MOTOCYCLE ET ÉQUIPEMENT DU MOTOCYCLE

La Coupe R7 est réservée aux **YAMAHA R7** à partir du millésime 2022 achetée neuve ou d'occasion, en France métropolitaine.

1. Pièces obligatoires

La R7 doit **obligatoirement être équipée** des pièces ci-dessous, disponibles dans le réseau de concessionnaires Yamaha en France. Si une pièce du kit obligatoire est manquante sur la moto, alors le pilote s'exposera à une sanction de la part du Jury **entraînant le déclassement**.

REFERENCE	PIECES ET DESCRIPTION
BEB181A00000	QUICK SHIFTER
GYTABSEMUR70	EMULATEUR ABS GYTR
S2 CONCEPT	KIT POLY S2 Concept
GYTRSCRNR600	BULLE RACING GYTR
907983410100	LIGNE COMPLETE AKRAPOVIC POUR UTILISATION SUR CIRCUIT UNIQUEMENT
YA5850000000	AMORTISSEUR OHLINS ROAD/RACE (Réglage détente)
GYTFUELCAPO0 OU GYTFUELCAPO1	BOUCHON D'ESSENCE RACING TYPE 1/4 DE TOUR R7 GYTR
GYTR7REARS00	COMMANDES REÇULÉES GYTR
GYTR70N0FFS0	BOUTON ON/OFF GYTR
BEBFFBRP0000 OU GYTRBRGU0000	PROTECTION LEVIER DE FREIN AVANT !!Uniquement pour guidon d'origine!! OU PROTECTION LEVIER DE FREIN AVANT !!Uniquement pour guidon GYTR!!
BEBFSFIN0000	PROTECTION DE COURONNE ARRIERE GYTR
GYTRSTSPR700	BUTEES DE DIRECTION RACING GYTR (Modifiable par le pilote) OU S2 Concept
GYTRBRAKLR70	KIT DE DURITES AVIATION GYTR (Raccord pour rallonge autorisé)
BEBFGBEP0000	KIT PROTECTIONS MOTEUR GB RACING
BEBFGBEPWP00	PROTECTION CARTER POMPE A EAU GB RACING
BEBFSTPD0000	PADS LATERAUX DE RESERVOIR
GYTRBREZ0400	PLAQUETTES DE FREIN BREMBO Z04 ou ORIGINE YAMAHA REF 5SL-25805-00
S2 CONCEPT	KIT DECO R7 CUP 2023 S2 Concept



2. Pièces optionnelles

Les pièces ci-dessous peuvent-être utilisées de manière optionnelle, en plus du kit pièces obligatoire.

- Celles identifiées par YAMAHA doivent obligatoirement être des pièces issues du catalogue Yamaha.
- Celles identifiées par LIBRE peuvent être des pièces issues du catalogue Yamaha ou d'un accessoiriste.

PIECES ET DESCRIPTION	REFERENCE CATALOGUE YAMAHA	ISSUES DU CATALOGUE YAMAHA ou LIBRE
BOUCHON DE RESERVOIR RACING TYPE VIS R7 GYTR	GYTFUCAPCS00	YAMAHA
OUTIL POUR BOUCHON GYTFUCAPSC00	GYTFUCAPTL00	YAMAHA
SYSTÈME DE CHANGEMENT DE ROUES RAPIDE GYTR (entretoises et protections d'axes incluses)	GYTR7RWCS000	YAMAHA
KIT DE DEMI-GUIDONS R1	GYTRHDLBR100	YAMAHA
TUBE DE RECHANGE G DU KIT R1 GYTRHDLBR100	GYTRHDLBRL00	YAMAHA
TUBE DE RECHANGE D DU KIT R1 GYTRHDLBR100	GYTRHDLBRR00	YAMAHA
KIT DE DEMI-GUIDONS R6	GYTRHDLBR600	YAMAHA
TUBE DE RECHANGE SEUL G/D DU KIT R6 GYTRHDLBR600 (Livré avec vis et embout)	GYTRHDLBR6ST	YAMAHA
PLATINE GAUCHE COMPLETE DE RECHANGE (Pièce de rechange du kit commandes reculées)	GYTR7REARSL0	YAMAHA
PLATINE DROITE COMPLETE DE RECHANGE (Pièce de rechange du kit commandes reculées)	GYTR7REARSR0	YAMAHA
REPOSE PIED SEUL DE RECHANGE (G/D) (Pièce de rechange du kit commandes reculées)	BX4RSSPR0100	YAMAHA
SUPPORT CONTACTEUR À CLEF (Pour montage bouton ON/OFF GYTR)	GYTRIMHBRC00	LIBRE
COMODO RACING DROIT	GYTRHBSWRR70	LIBRE
COMODO RACING GAUCHE	GYTRHBSWLR70	LIBRE
ENTRETOISES FIXES AV GYTR	GYTSPACR7S00	LIBRE
ENTRETOISES FIXES ARR GYTR	GYTSPACR7R00	LIBRE
PROTECTIONS LATÉRALES	BEBF11D0V000	LIBRE
LEVIER DE FREIN	BEBRFFBL0000	LIBRE
LEVIER D'EMBRAYAGE	B7NRFFCL0000	LIBRE
KIT PROTECTION AXE DE ROUE AVANT	GYTR7FAXLP00	LIBRE
CROCHETS DE BEQUILLE ARRIERE	2CRF71A00000	LIBRE
BEQUILLE AVANT (une entretoise est nécessaire pour la R7)	2CRFFRST0000	LIBRE
BEQUILLE ARRIERE	2CRFRRST1000	LIBRE
ARAIGNEE + PROTECTION DE COMPTEUR S2 Concept	S2 Concept	S2 Concept
COUVERTURES CHAUFFANTES SUPREMA SPINA	CAPSUPRMXL00	LIBRE
COUVERTURES CHAUFFANTES SUPREMA VISION	CAPSVISMXL00	LIBRE

Dans le cas où une machine serait équipée de pièces optionnelles ne respectant pas le tableau ci-dessus alors le pilote s'exposera à une sanction de la part du Jury entraînant un déclassement.



3. Pièces d'origine modifiable

A noter qu'en dehors du kit pièces obligatoire (Point 1. Article 2) et des pièces optionnelles (Point 2. Article 2) listées ci-dessus, toutes les autres pièces non citées doivent impérativement être d'origine. La liste des pièces d'origines est disponible sur le lien ci-après : [Catalogue de pièces de rechange Yamaha](#)

A l'exception des éléments ci-dessous, il est donc **strictement interdit** de modifier et/ou préparer des pièces moteur, électroniques (notamment intrusion dans l'ECU) ou autres éléments de châssis, visant à améliorer les performances/poids de la R7.

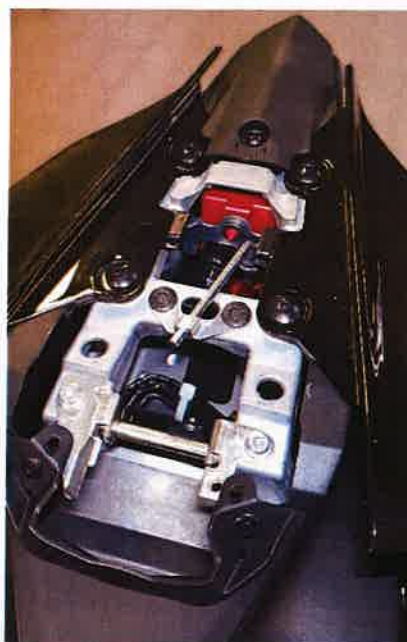
- Suppression de la centrale ABS autorisée, le support doit en revanche rester à sa place (voir photo ci-dessous)



- Suppression du canister autorisée



- Suppression des caches poussières de roues autorisée
- Suppression du capteur ABS de la roue avant **UNIQUEMENT** autorisée
- Suppression du support de selle / feu arrière aluminium autorisée (Ref BEB-2471A-00)



- Modification de la protection de chaîne / garde boue arrière (afin de faciliter les opérations de changements de roue arrière, il est autorisé de couper la protection chaîne plastique jusqu'au trait rouge ci-dessous), il est revanche interdit d'enlever la totalité du garde boue :



- Modification de la transmission interdite

Il est interdit de modifier la démultiplication d'origine 16x42, l'utilisation du kit chaîne d'origine est obligatoire (pas de kit de chaîne adaptable). La référence du kit chaîne Yamaha est BEBW001A0000.

- Modification de la fourche

La modification des éléments internes de la fourche est autorisée (par exemple : changement de ressorts, modification des clapets, ajout de cales).

Le changement d'huile et de son indice de viscosité est autorisé.

Il est en **revanche interdit d'installer un kit cartouche autre que l'origine.**

- Modification de l'amortisseur

Il est également possible de changer le ressort d'amortisseur Ohlins par un autre ressort de la marque Ohlins.

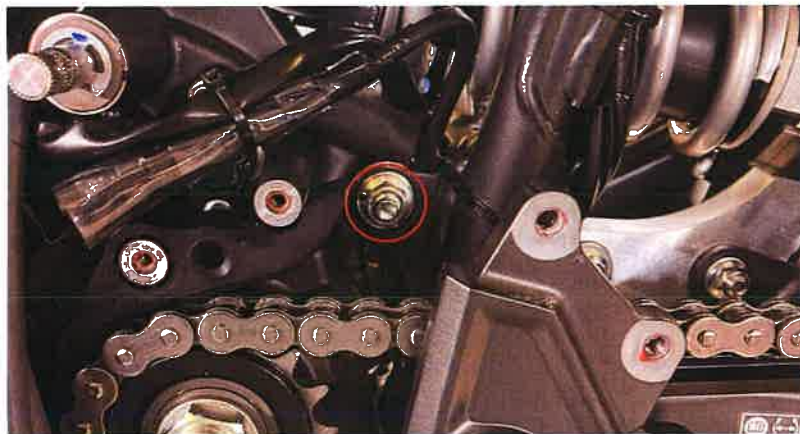
- Modification de la batterie interdite

Il n'est pas autorisé de changer la batterie pour un élément Lithium Ion, seules les batteries d'origine réf 5TJ821000100 (YUASA) ou la réf 907983BTZ7S0 (BS BATTERY) seront acceptées.

Des contrôles aléatoires pourront être effectués durant les week-ends de course. Toute machine ne répondant pas au règlement de l'Article 2 point 3. « Pièces d'origine modifiable », sera déclarée non conforme et pourra faire l'objet de sanctions par le Jury pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

4. Plombage moteur :

Les machines seront plombées lors de leur premier passage au contrôle technique. Le pilote doit aménager la zone de plombage, pour cela, un trou de Ø2mm mini doit être réalisé sur l'axe moteur référence 90105-10219 (voir photo ci-dessous).



Le déplombage des machines n'est autorisé que sur demande de la part du pilote au commissaire technique Yamaha et ne pourra se faire qu'en présence d'un commissaire technique Yamaha et FFM. Tout manquement à cette disposition entraînera le retrait de l'ensemble des points inscrits au classement depuis le plombage de la machine.

Les machines peuvent être passées au banc de puissance aléatoirement et à tout moment et des échanges d'ECU pourront être effectués sur demande de l'organisation.

En cas de non-conformité technique constatée sur une machine plombée/marquée, l'ensemble des points inscrits par le pilote depuis le plombage/marquage de sa machine lui sont retirés.



5. Pneumatiques :

La R7 doit également être équipée de pneus **Michelin POWER CUP 2** provenant du réseau de distribution au choix du pilote :

- Monte Avant : 120/70-17 POWER CUP 2 ou POWER RAIN (en cas de pluie)
- Monte Arrière : 180/55-17 POWER CUP 2 ou POWER RAIN (en cas de pluie)

A noter que chaque pilote aura la possibilité d'utiliser **un maximum de 1 train** de pneus à partir de la séance qualificative durant le week-end de course. A noter qu'il n'existe pas de limitation en cas d'utilisation de pneus pluie.

Chaque pilote devra obligatoirement se présenter et **marquer un arrêt à la sortie sur village Yamaha** avant la qualification et les 2 courses, pour vérification des étiquettes de pneus. Il est obligatoire de les positionner sur les **flancs droits** (côté transpondeur) des pneus.

Tout pilote se doit de vérifier la conformité de son pneu et sera tenu pour seul responsable. Une non-conformité pneumatique pourra faire l'objet de sanction par le jury pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

6. Parc fermé

Les motos des 5 premiers concurrents après chaque course devront obligatoirement être amenées en parc fermé immédiatement après la fin de la course.

Il est **obligatoire que chaque référent technique de la moto soit présent avec la moto, muni d'outillage** et de se tenir à disposition des contrôleurs techniques pour d'éventuelles vérifications à effectuer sur la moto. Se référer au règlement Ultimate Cup – Article 28 « Réclamations » en cas de réclamation.



ARTICLE 3

ÉQUIPEMENT DU PILOTE

L'équipement du pilote est libre en marques, modèle et coloris, et devra se **conformer au règlement Ultimate Cup Moto 2023**. Nous recommandons cependant nos partenaires **Shark** et **Ixon** ainsi que les coloris ci-dessous.

Nous recommandons fortement aux pilotes susceptibles d'être sélectionnés pour la Superfinale Européenne R7 (Top 3) de s'équiper d'office d'un casque FIM ainsi que d'une combinaison avec airbag ou pouvant en recevoir un.



Le **plan de patchage est obligatoire** pour tous les pilotes selon le modèle ci-dessous : interdiction d'y apposer des patches de marques concurrentes pneumatiques, constructeurs, échappements, pétrolier... dans le cas d'une wild card. Le pilote devra apposer du ruban adhésif noir afin de masquer d'éventuels patches non retirables.

1. Logo Yamaha Corporate Revs Your Heart sur la poitrine à gauche
2. Logo Yamaha Corporate sur la poitrine, le coup, le dos et les jambes
3. Logo Akrapovic sur la poitrine à droite
4. Logo Yamalube sur les épaules et dans le dos
5. Logo GYTR sur les épaules
6. Logo R7 sur la partie basse avant
7. Logo R7 Cup dans le haut du dos
8. Logo Michelin
9. Logo Ultimate Cup



ARTICLE 4

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA COUPE R7



ARTICLE 5

ENGAGEMENT ET INSCRIPTION

Tout participant à la Coupe R7 **doit obligatoirement participer à l'intégralité du championnat Ultimate Cup 2023 (sous peine de sanctions).**

L'inscription à la Coupe R7 doit se faire en 2 étapes :

1. Demande de pré-inscription en ligne sur le site : <http://www2.yamaha-motor.fr/2023/r7cup/index.php>

Une fois la demande de pré-inscription effectuée, les équipes Yamaha Motor France confirmeront la sélection ou non du pilote sous un **délai de 24h à 48h**. Le nombre de place étant limité à **40 pilotes**, la règle de sélection se fera sur la base du **premier arrivé, premier inscrit**.

Cette demande d'inscription est gratuite et permettra de donner accès, en cas de sélection, au pack pilote Yamaha – Yamalube, au village les week-ends de course, à des avantages réservés aux pilotes de la coupe R7.

Une liste d'attente sera mise en place en cas de désistement et/ou possibilité de participer en wild card sur certaines épreuves.

Une priorité sera donnée aux 10 premiers pilotes du classement général R7 Cup 2022.

2. **En cas de sélection uniquement**, le pilote doit ensuite s'engager sur chacune des épreuves du championnat Ultimate Cup Moto 2023 sur le site <https://ffm.engage-sports.com>

En cas de problème veuillez utiliser l'aide en ligne https://ffm.engage-sports.com/doc/qui_contacter/

Le tarif unique pour les pilotes de la coupe R7 sera de **400€ TTC/épreuve**

Ces tarifs incluent la location du transpondeur.

L'adhésion à l'association « Endurance Events » sera obligatoire pour participer à l'Ultimate Cup. Le montant de la cotisation est fixé à 50€ TTC/an non remboursables (1 cotisation par pilote et sur l'année 2023).





Le jour de votre 1^{ère} épreuve un chèque de caution de 500 € ttc non encaissé couvrant les cautions du transpondeur, box et infrastructure, vous sera demandé. Il sera détruit en fin d'année. Eventuellement, il pourra être remboursé ou diminué du montant nécessaire pour couvrir les pertes ou casses éventuelles du matériel confié si aucun accord amiable n'a été trouvé au préalable.

Les engagements seront **considérés comme clos** par le service administratif **30 JOURS** avant la date de chaque manifestation. Toutes les inscriptions faites passées ce délai et sous réserve de disponibilité au moment de la réservation, se verront majorées de 60€ TTC.

Le remboursement des droits d'engagement sera effectué dans les cas suivants :

	Frais d'annulation à plus de 30 jours de la course	Frais d'annulation à moins de 30 jours de la course
Inscriptions à plusieurs courses groupées	120€ de frais par inscription annulée	Aucun remboursement sauf pour raison médicale* : remboursement de 40% de l'inscription
Inscription à la course	80€ de frais par inscription annulée	Aucun remboursement sauf pour raison médicale* : remboursement de 50% de l'inscription

* sous réserve de présentation d'un certificat médical au plus tard 8 jours avant l'ouverture du Contrôle Administratif de l'épreuve. Passé le délai des 8 jours avant l'ouverture du Contrôle administratif de l'épreuve aucun remboursement ne sera effectué.

Pour être prise en compte, la demande d'annulation doit être faite obligatoirement sur Engage Sports et par mail à l'organisateur : contact@ultimatecup.eu

ARTICLE 6

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES POINTS

Il y aura deux catégories au sein de la R7 Cup 2023 :

- Scratch : Général
- Découverte (Minimum 5 participants)

La catégorie sera à sélectionner lors de la pré-inscription Yamaha.

La catégorie Découverte est réservée aux pilotes n'ayant pas ou peu d'expérience en compétition sur piste. **Une vérification du palmarès du pilote sera systématiquement effectuée par l'organisation afin de déterminer ou non s'il est éligible à la catégorie découverte. Le pilote devra satisfaire à toute demande complémentaire d'information de l'organisation.**

Le meilleur temps de la séance qualificative permettra de donner la position sur la grille de départ de la course 1.

Pour la course 2, la position de départ sur la grille sera donnée par le meilleur tour réalisé de la course 1.

Pour être classé, il faut faire 75% de la distance parcourue par le premier et passer la ligne d'arrivée au plus tard 5 min après le drapeau.

Si la course est arrêtée avant que 66% du nombre de tours prévus soient effectués (mais plus de 3 tours), la course repart avec une nouvelle grille et un classement sur la dernière partie de course.

Si la course est arrêtée après que 66% du nombre de tours prévus soient effectués, dans ce cas cela ne repart pas.

Le pilote ayant obtenu la pole position au scratch à l'issue de la séance qualificative se verra attribuer 1 point bonus.

Le pilote ayant fait le meilleur tour en course au scratch se verra attribuer 1 point bonus à chaque manche.



Les points suivants seront attribués pour le classement Scratch ainsi que pour le classement Découverte, après chaque manche :

1 ^{er}	25 pts	6 ^{ème}	10 pts	11 ^{ème}	5 pts
2 ^{ème}	20 pts	7 ^{ème}	9 pts	12 ^{ème}	4 pts
3 ^{ème}	16 pts	8 ^{ème}	8 pts	13 ^{ème}	3 pts
4 ^{ème}	13 pts	9 ^{ème}	7 pts	14 ^{ème}	2 pts
5 ^{ème}	11 pts	10 ^{ème}	6 pts	15 ^{ème}	1 pt

Un podium après chaque manche viendra récompenser les 3 premiers pilotes Scratch ainsi que les 3 premiers pilotes Découverte.

ARTICLE 7

1. BONUS DE FIN DE SAISON COUPE R7 – Classement Scratch

Une remise des prix sera organisée à l'occasion de la dernière épreuve de Magny-Cours le 15 octobre 2023.

BONUS YAMAHA RACING R7 – TTC			
Position	A (100 %)	B (50 %)	C (0 %)
1 ^{er}	5000 €	2500 €	0 €
2 ^{ème}	3000 €	1500 €	0 €
3 ^{ème}	1500 €	750 €	0 €

BONUS YAMALUBE R7 – TTC			
Position	A (100 %)	B (50 %)	C (0 %)
1 ^{er}	1000 €	500 €	0 €
2 ^{ème}	500 €	250 €	0 €
3 ^{ème}	300 €	150 €	0 €



1^{er} : Une expérience VIP au MotoGP de France 2024 pour 2 personnes !

- A** Respect des conditions Coupe Yamaha R7 2023 de la première à la dernière course de la saison :
Kit pièces obligatoire + kit déco S2 Concept 2023 + plan de patchage 2023 + zone sponsors personnels = 100 % du bonus
- B** Respect des conditions Coupe Yamaha R7 2023 de la première à la dernière course de la saison :
Kit pièces obligatoire + kit déco S2 Concept 2023 = 50 % du bonus
- C** Non-respect des conditions Yamaha : 0 € du bonus

**Les bonus seront à valoir en pièces détachées, accessoires et vestimentaire/goodies, provenant du catalogue Yamaha. Les primes seront disponibles chez le concessionnaire dès le 1^{er} janvier 2024.*



2. BONUS DE FIN DE SAISON COUPE R7 – Classement Découverte

Une remise des prix sera organisée à l'occasion de la dernière épreuve de Magny-Cours le 15 octobre 2023.

BONUS YAMAHA RACING R7 – TTC			
Position	A (100 %)	B (50 %)	C (0 %)
1 ^{er}	2500 €	1250 €	0 €
2 ^{ème}	1250 €	625 €	0 €
3 ^{ème}	750 €	375 €	0 €

BONUS YAMALUBE R7 – TTC			
Position	A (100 %)	B (50 %)	C (0 %)
1 ^{er}	500 €	250 €	0 €
2 ^{ème}	300 €	150 €	0 €
3 ^{ème}	150 €	75 €	0 €



1^{er}: Une expérience VIP au WSBK de France 2024 pour 2 personnes !



Respect des conditions Coupe Yamaha R7 2023 de la première à la dernière course de la saison :
Kit pièces obligatoire + kit déco S2 Concept 2023 + plan de patchage 2023 + zone sponsors personnels = 100 % du bonus



Respect des conditions Coupe Yamaha R7 2023 de la première à la dernière course de la saison :
Kit pièces obligatoire + kit déco S2 Concept 2023 = 50 % du bonus



Non-respect des conditions Yamaha : 0 € du bonus

**Les bonus seront à valoir en pièces détachées, accessoires et vestimentaire/goodies, provenant du catalogue Yamaha. Les primes seront disponibles chez le concessionnaire dès le 1^{er} janvier 2024.*

/!\ NB : MAQUETTE PROVISOIRE AU 12/2022 – LA VERSION DEFINITIVE SERA COMMUNIQUEE APRES LES PRE INSCRIPTION /!

Zone de sponsors personnels autorisée

Zone concession + sponsors personnels autorisée





ARTICLE 8

VILLAGE YAMAHA ET PORT DU PACK PILOTE

Un village de tentes Yamaha sera installé dans le paddock chaque week-end de course. Un emplacement sera réservé pour chaque pilote, cet emplacement sera matérialisé par un tapis environnemental.

Il est obligatoire que le pilote vienne s'installer dans le village Yamaha dès le samedi matin et jusqu'à la fin du week-end avec sa moto respectant le règlement ci-dessus dès le samedi matin également. Tout manquement à cette règle sera signalé par l'équipe Yamaha au jury, la sanction pouvant aller jusqu'au déclassement.

Il est également demandé au pilote de porter la tenue Yamaha de sa dotation de début de saison sur chaque week-end de course.

A noter que plusieurs briefing Yamaha pourront être fait durant la saison au sein du village, il sera obligatoire d'y participer. Les pilotes seront informés par des annonces micro / messages sur le groupe WhatsApp créé à l'occasion. Tout manquement à cette règle sera signalé par l'équipe Yamaha au jury, la sanction pouvant aller jusqu'au déclassement.

ARTICLE 9

INFORMATIONS SUR LES DONNEES PERSONNELLES

Les données collectées par l'intermédiaire du bulletin d'inscription sont toutes nécessaires à la prise en compte de votre demande d'inscription, à sa validation, à l'attribution des dotations et plus généralement à l'organisation du Challenge. Elles pourront être transmises à tout prestataire ou partenaire de YAMAHA MOTOR Europe, NV qui intervient dans l'organisation du Challenge et des événements qui l'accueillent.

Les prénoms et noms des participants au Challenge pourront être utilisés par YAMAHA MOTOR Europe, NV pour communiquer sur le Challenge. Cette communication pourra intervenir par voie de presse, sur des sites internet ou via les réseaux sociaux.

Les prénoms et noms des participants seront publiés sur les supports officiels de communication des inscriptions et résultats du Challenge.

Le régime de traitement des informations personnelles collectées par la société YAMAHA MOTOR EUROPE est défini dans sa politique de confidentialité disponible sur son site internet (www.yamaha-motor.eu).

Le titulaire de l'information recueillie ou utilisée dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de limitation, d'opposition et de portabilité des informations le concernant. Ce droit peut être exercé par courrier envoyé à YAMAHA ou par email à son DPO : dpo@yamaha-motor-nl.

CE RÈGLEMENT EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER EN COURS DE SAISON





ENDURANCE EVENTS
1, avenue du Puy de Dome
63360 GERZAT

Paris, le 19 janvier 2023

Monsieur,

Après étude de votre règlement, nous avons le plaisir de vous délivrer l'agrément ci-dessous.

COUPE R7

AGREMENT N° 2023 / 6

Vous souhaitant bonne réception de ces documents et une complète réussite de votre saison sportive,

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Anne BOULLY
Direction des Sports



